



INSPE Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
de l'Académie de Tours

ST université
de TOURS académie
de Tours

Votre parcours Post MEEF 2nd degré : Enseignants et CPE

Guide pratique

C'est au terme d'une année exceptionnelle, et dans une période comparable à aucune autre, que vous avez préparé, puis passé avec succès, les épreuves du concours. Je vous félicite pour ce succès et je vous souhaite, au nom de l'ensemble des équipes pédagogiques, administratives et techniques de l'INSPÉ CVL, la bienvenue au sein de l'Institut.

Nous aurons le plaisir de vous accompagner tout au long de cette année importante, à la fois dans votre formation et dans votre parcours vers la titularisation. Ce livret présente l'architecture de la formation et rassemble quelques informations pratiques qui ensemble vous donneront des repères utiles pour vous engager dans cette année de formation, que nous vous souhaitons la plus riche possible.

Je vous souhaite le meilleur pour l'année qui s'engage,

Sébastien Pesce
Directeur de l'INSPÉ CVL

Un nouveau volet de votre formation s'ouvre cette année.

A l'Inspé et dans les formations rectorales, vous aurez l'occasion de rencontrer d'autres stagiaires avec lesquels vous pourrez approfondir vos connaissances et échanger, points essentiels dans la prise en main de vos nouvelles fonctions. Vous pourrez explorer davantage le travail pluri-disciplinaire et en équipe en participant à un projet collectif.

Ce recueil, en complément du livret d'accompagnement du professeur fonctionnaire stagiaire que vous avez reçu à la rentrée, vous guidera en ce début d'année et vous aidera à comprendre comment s'articulent le stage et la formation en cours.

Nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans ce parcours, et vous souhaitons une très bonne année.

Pascale CATOIRE,
Directrice adjointe déléguée INSPE Centre Val de Loire
- Responsable du Master MEEF 2nd degré et des formations post-MEEF

LES MOMENTS FORTS DE VOTRE ANNÉE DE FORMATION A L'INSPÉ :

- ⇒ **Votre rentrée en formation** : séminaire d'août à Orléans-La Source et réunions de rentrée à l'INSPÉ en septembre (sites de l'INSPÉ d'Orléans Bourgogne ou de Tours-Fondettes)
- ⇒ **Le travail de projet collectif** : réunion de présentation le **30 septembre 2020 à Tours-Fondettes, le 01 octobre 2020 à Orléans Bourgogne**
- ⇒ Les 12 heures de **formation rectorale « parcours Avenir, Citoyen, Santé, Education Artistique et Culturelle (EAC) »**

DES MOMENTS DE REGROUPEMENT ACADEMIQUES ET INTER-DEGRES

- ⇒ La première journée dédiée à l'**Ecole inclusive** : le **mercredi 10 février 2021 à Orléans** en regroupement académique (1^{er} degré, 2nd degré et Encadrement éducatif)
- ⇒ Les journées **CAPE** (Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole) sont organisées dans chaque centre INSPE : une journée de rencontre pour appréhender l'importance de la dimension partenariale dans un projet éducatif, en prenant appui sur les associations complémentaires de l'école localement présentes, et découvrir les formes possibles de ce partenariat, en inter-degrés.

La spécificité de votre parcours Post MEEF à l'INSPÉ CENTRE VAL DE LOIRE

Votre parcours antérieur et/ou votre situation personnelle et professionnelle vous permettent de bénéficier d'un parcours « adapté », le parcours Post MEEF 2nd degré.

Relèvent du parcours Post MEEF :

- ⇒ Les stagiaires en responsabilité à mi-temps titulaires du master MEEF (ou équivalent*), sans expérience professionnelle significative
- ⇒ Les stagiaires en responsabilité à mi-temps lauréats du concours en renouvellement ou en prolongation de stage
- ⇒ Les stagiaires en responsabilité à mi-temps lauréats du concours devant achever leur M2 (stagiaires ayant des UE à valider)

*stagiaire titulaire de l'ancienne version du MEEF au début de la masterisation (MEEFA)

La formation aux compétences professionnelles

- ⇒ **Des éléments d'individualisation, un projet professionnel personnalisé :**
 - 2nd degré : didactique, voix et corps, analyse de pratiques professionnelles, école inclusive, formation rectorale
 - Encadrement éducatif : développement et évaluation des compétences, politique éducative, vie scolaire, analyse de pratique professionnelle, école inclusive
- ⇒ **Un tutorat INSPÉ**
- ⇒ **Des écrits professionnels** (projet collectif, écrit réflexif individuel et mémoire de M2 selon votre situation)
- ⇒ **Des contenus spécifiques** : risques professionnels, compétences psychosociales, CAPE

- ⇒ **S'il vous reste des UE de M2 MEEF à valider** : formation ci-dessus + enseignement des UE du M2 MEEF à valider qui sont prioritaires. Votre parcours est contractualisé par la commission académique présidée par Madame la Rectrice

*Se référer à vos maquettes de formation

Les temps de formation du parcours post MEEF à l'INSPÉ sont construits selon vos journées d'intervention en établissement :

Temps de formation à l'INSPÉ		
Post MEEF 1 ^{er} degré	Lundi, mardi et mercredi (1 sur 2)	Ou mercredi (1 sur 2), jeudi et vendredi
Post MEEF 2 nd degré - Orléans	Mercredi pour les LLSH	Jeudi pour les ST
Post MEEF 2 nd degré – Tours-Fondettes	Mercredi et jeudi	
Post MEEF Encadrement éducatif	Mercredi, jeudi et vendredi	

PONCTUALITE et ASSIDUITE EN FORMATION

Ces temps de formation sont prioritaires sur toute autre formation ou sollicitation dans votre établissement notamment.

Rémunéré.e en tant qu'enseignant ou CPE stagiaire pendant votre formation, vous devez demander une autorisation d'absence pour vos éventuelles participations à des conseils de classe ou à des rencontres parents-professeurs (seuls motifs d'autorisation d'absence acceptés) sur des temps de formation (cf. *Livret du stagiaire de l'académie d'Orléans-Tours*).

Votre temps d'activité en établissement est considéré à part entière comme votre première expérience de tenue de classe et de vie scolaire. Toutefois, il convient également de le considérer comme un terrain de formation continue, à mettre en lien avec votre temps de formation à l'INSPÉ.

Maquette Post MEEF 2nd degré

En complément de la maquette ci-dessous, le stagiaire post MEEF contractualisera avec son chargé d'étude / correspondant disciplinaire un parcours de formation mentionnant notamment 30 heures de didactique *a minima* au semestre 3 pouvant être complétées au semestre 4 selon les besoins identifiés par le responsable pédagogique.

Intitulé de l'UE ou EC		Nombre d'heures d'enseignement en présentiel		
		CM	TD	TP
Semestre 3				
	Rentrée	2	16	-
	Séminaire de rentrée	2	12	-
	Présentation parcours post MEEF	-	2	-
	Explicitation du projet collectif	-	2	-
UE 31	S'adapter au contexte du métier	-	-	18 à 30
EC 2	Analyses de pratiques sur les gestes professionnels	-	-	6
	Dimensions pédagogiques et didactiques (APP disciplinaires)	-	-	6 à 18
	Voix et Corps pour enseigner	-	-	6
	Didactique (30h ou plus selon le parcours et le profil)	-	30	-
TOTAL Semestre 3 (66 à 78h)		2	46	18 à 30
Semestre 4				
UE 41	S'inscrire dans le cadre du système éducatif	-	-	12 à 24
EC 2	Analyses de pratiques sur les manières d'agir	-	-	6
	Dimensions pédagogiques et didactiques (APP disciplinaires)	-	-	6 à 18
UE 42	Tirer parti de sa polyvalence	-	39 à 42	100
EC 3 : Projet	École inclusive, différenciation	-	18	-
	Projet collectif	-	-	100
	Formation DAFOP : - Parcours citoyen - Parcours avenir - Parcours santé - Parcours éducation artistique et culturelle	-	12	-
	Partenariats (Collectif des Associations Partenaires de l'École - CAPE)	-	6	-
	Compétences psycho-sociales et éducation à la santé (MGEN)	-	3 à 6	-
			-	-
TOTAL Semestre 4 (151 à 166h)		-	39 à 42	112 à 124
TOTAL (217 à 244h)		2	85 à 88	130 à 154

Maquette Post MEEF Encadrement éducatif

Intitulé de l'UE ou EC		Volumes horaires
Semestre 3		
UE 31	Situations éducatives et pédagogiques en milieu scolaire	12 à 24 heures
EC 1	Autorité éducative en milieu scolaire	3 à 6 heures
EC 2	Développement et évaluation des compétences des élèves (socle, formation de la personne et du citoyen, formation à la citoyenneté...)	3 à 6 heures
EC 3	Motivation et conditions d'apprentissage	3 à 6 heures
EC 4	Suivi et accompagnement des élèves et des classes	3 à 6 heures
UE 32	Mise en œuvre de compétences et analyse de pratiques professionnelles	21 à 30 heures
EC 1	C.P.E., politique éducative et diversité des contextes d'exercice	6 heures
EC 2	CPE et équipe vie scolaire : projets, modalités et responsabilité	3 à 6 heures
EC 3	Conduites d'entretiens et conduites de réunions	6 à 9 heures
EC 4	Analyse de pratiques professionnelles et construction d'une pratique réflexive (en plus de celles réalisées avec les enseignants du MEEF 2 ^d degré)	6 à 9 heures
UE 33	Actualité institutionnelle et nouveaux dispositifs	9 à 12 heures
EC 1	Missions, principes et enjeux du système du système éducatif (égalités/inégalités, diversité des parcours et orientation, décrochage...)	3 à 6 heures
EC 2	Approche juridique des situations scolaires	6 heures
EC 3	Démarche de projets, travail en équipe et partenariats en milieu scolaire (dont l'éducation à la santé...)	/
UE 34	Initiation à la recherche en Education et pour l'Education	/
TOTAL Heures Post MEEF Semestre 3		Entre 30 et 66 heures

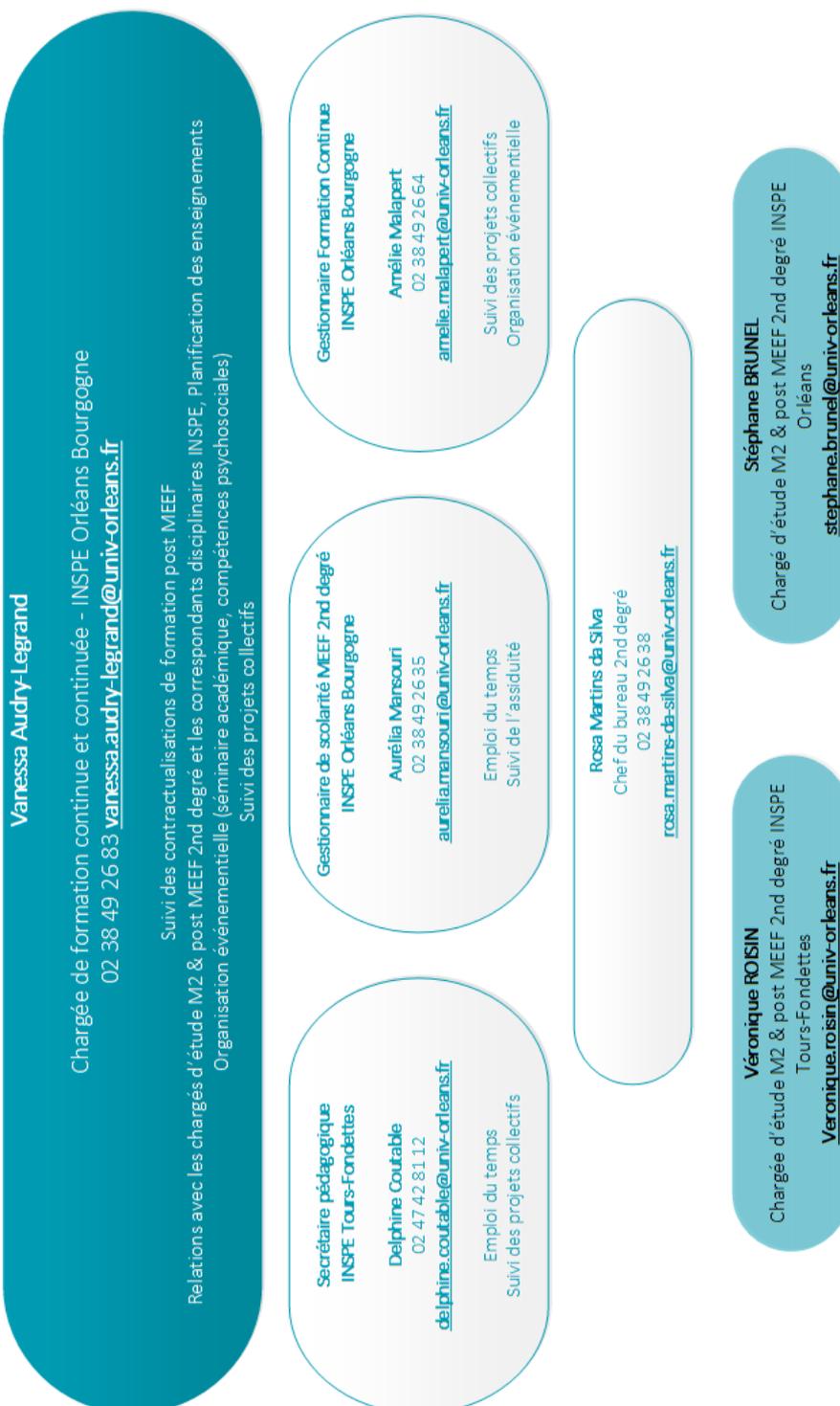
Intitulé de l'UE ou EC		Volumes horaires
Semestre 4		
UE 41	Situations éducatives et pédagogiques en milieu scolaire	15 à 21 heures
EC 1	Autorité éducative en milieu scolaire	3 à 6 heures
EC 2	Développement et évaluation des compétences des élèves (socle, formation de la personne et du citoyen, formation à la citoyenneté...)	3 à 6 heures
EC 3	Motivation et conditions d'apprentissage	6 heures
EC 4	Suivi et accompagnement des élèves et des classes	3 heures
UE 42	Mise en œuvre de compétences et analyse de pratiques professionnelles	18 à 24 heures
EC 1	C.P.E., politique éducative et diversité des contextes d'exercice	6 heures
EC 2	CPE et équipe vie scolaire : projets, modalités et responsabilité	6 heures
EC 3	Communication et gestion de conflits	3 à 6 heures
EC 4	Mutualisation des pratiques et construction d'une pratique réflexive (en plus de celles réalisées avec les enseignants du MEEF 2 ^d degré)	3 à 6 heures
UE 43	Construction d'une posture professionnelle réflexive	12 à 15 heures
EC 1	Missions, principes et enjeux du système du système éducatif (laïcité, mixité de genre, transmission des valeurs...)	6 à 9 heures
EC 2	Approche juridique des situations scolaires	6 heures
EC 3	Démarche de projets, travail en équipe et partenariats en milieu scolaire. (dont l'éducation à la santé...)	/
UE 44	Initiation à la recherche en Education et pour l'Education	/
Compétences psychosociales		3 à 6 heures
Ecole inclusive		18 heures
TOTAL Heures Post MEEF Semestre 4		Entre 45 et 60 heures
TOTAL Heures Post MEEF		Entre 75 et 126 heures

Votre temps de formation à l'INSPÉ CVL

Votre temps d'activité en établissement est considéré à part entière comme votre première expérience de tenue de classe et de vie scolaire. Toutefois, il convient également de le considérer comme un terrain de formation continuée, à mettre en lien avec votre temps de formation à l'INSPÉ.

Vos emplois du temps vous sont adressés par les interlocutrices administratives citées plus bas et sont conformes à la maquette de votre parcours Post MEEF.

Vos interlocuteurs à l'INSPÉ CVL



Vos démarches à l'INSPÉ CVL

Afin de garantir votre parcours de formation, il vous faut, outre l'activation de votre compte informatique, accomplir certaines démarches administratives (hormis l'inscription que vous avez déjà réalisée).

Par exemple, en cas d'absence, il est obligatoire de compléter la « Demande d'autorisation d'absence pour les enseignants stagiaires » téléchargeable sur le site de l'INSPÉ en précisant les dates et horaires du cours auquel vous n'assisterez pas dans un délai minimum de 7 jours avant la date programmée d'absence et de l'adresser à meef2d.inspe@univ-orleans.fr

<http://www.univ-orleans.fr/siteD8/default/files/2020-02/formulaire-absence-2020.pdf>

Dans le cas d'une absence non programmée, vous devez fournir un arrêt de travail à votre interlocuteur administratif dans les trois jours suivant l'absence.

Toute absence injustifiée sera communiquée à votre employeur et pourra entraîner une retenue sur salaire.

Accès et plans

INSPÉ Orléans Bourgogne – Siège académique

72 rue du Faubourg de Bourgogne 45044 ORLEANS CEDEX (entrée des voitures au 49 quai du Roi)

Téléphone : 02 38 49 26 00



INSPÉ Tours-Fondettes

« Bel air » La Guignière 37230 FONDETTES

Téléphone : 02 47 42 71 00



L'accès informatique à l'INSPÉ CENTRE VAL DE LOIRE

Afin d'utiliser les ordinateurs de l'INSPÉ ou les services de l'Environnement Numérique de Travail, il est indispensable d'activer votre compte UNIVERSITÉ sur le site web de l'université d'Orléans.

Procédure pas à pas d'activation du compte UNIVERSITÉ

- Depuis chez vous :

- o Avec votre navigateur accédez à www.univ-orleans.fr => ENT (haut de page à droite) ou à <http://ent.univ-orleans.fr>.
- o Dans la section **ACTIVER MON COMPTE**, cliquez sur " **Vous êtes étudiant(e)** ".
- o Cliquez sur "**J'active mon compte numérique**".

- Depuis votre centre de formation :

- o Sur un PC de la salle libre-service informatique ou un PC de consultation du CRD.
- o Appuyez sur les touches Ctrl+Alt+Suppr du clavier.
- o L'écran de demande d'authentification s'affiche.
- o Dans le champ "**Nom d'utilisateur**" tapez : **.\spe**
- o Laissez le champ "**Mot de passe**" vide.



- o Après l'ouverture de la session Windows, double-cliquez sur le raccourci du navigateur **Firefox** situé sur le bureau Windows.
- o Si une authentification requise apparait, cliquez autant de fois que nécessaire sur "**Annuler**" **jusqu'à ce qu'elle disparaisse**.
- o La page d'accueil de l'INSPÉ Centre Val de Loire www.univ-orleans.fr/inspe s'affiche.
- o En haut à droite de cette page cliquez sur **ENT**.
- o Dans la section **ACTIVER MON COMPTE**, cliquez sur "**Vous êtes étudiant(e)** ".
- o Cliquez sur "**J'active mon compte numérique**".

- Une fois la page d'activation atteinte :

- o Une identification est demandée nécessitant **votre adresse de messagerie de l'université d'Orléans** et votre **n° d'étudiant(e)** . Ces informations vous sont fournies par l'administration de votre centre de formation une fois votre inscription validée.
- o Suivez la procédure jusqu'à la fin (acceptation de la charte, choix du mot de passe et de la question secrète, félicitation !).

Un délai d'environ **1heure** est nécessaire avant que vos services numériques ne soient activés par les serveurs de l'université.

IMPORTANT : la création de votre boîte mail ne se fera que **lors du 1er accès au webmail** de l'université, www.univ-orleans.fr , cliquez sur ENT (haut de page à droite), CONNEXION, onglet MESSAGERIE ou à l'adresse <http://webmailetu.univ-orleans.fr> .

SUITE A LA PROCEDURE D'ACTIVATION VOUS DISPOSEREZ DE 2 COMPTES.

Compte UNIVERSITÉ :

Une fois votre **compte UNIVERSITÉ** activé, il vous permet d'utiliser les services de l'**Environnement Numérique de Travail** sur www.univ-orleans.fr => ENT (haut de page à droite) => CONNEXION ou à l'adresse <http://ent.univ-orleans.fr> => CONNEXION.

L'ENT contient notamment :

- la messagerie électronique (accès direct via <https://webmailetu.univ-orleans.fr>)
- la plate-forme d'enseignement à distance Célène (accès direct via <https://celene.univ-orleans.fr>)
- l'accès au portail documentaire (accès direct via <https://scd.univ-orleans.fr>)
- le dossier de scolarité

IMPORTANT : veillez à vider votre corbeille régulièrement pour éviter toute saturation de votre messagerie, ce qui vous empêcherait de recevoir les informations de l'administration et de l'équipe pédagogique.

Compte INSPÉ :

Après l'activation de votre compte UNIVERSITÉ, **un autre compte sera disponible le lendemain matin sur l'ensemble des centres de formation** (création automatique durant la nuit).

Ce compte, appelé **compte INSPÉ**, vous permettra d'ouvrir une **session Windows sur les ordinateurs de l'INSPÉ** et d'accéder aux ressources réseau.

Votre identifiant pour ce compte est composé de :

Nom d'utilisateur : la lettre **o** suivie de votre numéro d'étudiant(e) par exemple (ex : o123456)

Mot de passe initial : numéro d'étudiant(e) suivi du jour et du mois de naissance (ex : 1234563112 pour une personne née le 31 décembre)

Il est conseillé de changer votre mot de passe initial.

Pour changer votre mot de passe ouvrez une session Windows avec vos identifiants et suivez la procédure de « Changement du mot de passe du compte INSPÉ ».

Changement du mot de passe du compte INSPÉ :

- Double-cliquez sur le raccourci du bureau Windows « Changer mon mot de passe »



- Cliquez sur « Modifier mon mot de passe »

Gestion du mot passe

- Modifier mon mot de passe
- Réinitialiser mon mot de passe

- Remplissez les champs

Votre identifiant : la lettre **o** suivie de votre numéro d'étudiant

Mot de passe initial : numéro d'étudiant suivi du jour et du mois de naissance

Le nouveau mot de passe et sa confirmation

Validez

LE WIFI :

- Connectez-vous au réseau WIFI nommé **EDUSPOT**.
- Lancez votre navigateur.
- Vous serez dirigé vers la page « **Accès eduspot** »
- Dans la liste des établissements recherchez et cliquez sur « **University of Orleans** » (Vous pouvez filtrer dans le champ « Chercher dans la liste » en y tapant orleans)
- Cliquez sur « **University of Orleans** »
- Cela vous dirigera vers la page d'authentification donnant accès aux services numériques de l'université d'Orléans
- **Les identifiants demandés sont ceux du compte UNIVERSITÉ.**



La documentation à l'INSPÉ Centre Val De Loire

Réparties dans les **6 CRD des centres de formation**, les collections sont destinées à la formation des enseignants et à la recherche. Ce large catalogue (<http://scd.univ-orleans.fr/>) vous est accessible à certaines conditions.

Vous pouvez également accéder aux mémoires soutenus par nos étudiants.

Nous tenons à votre disposition plus de 110 000 livres, 180 titres d'abonnements parmi lesquels des ouvrages de référence (Annales de concours, manuels scolaires et ouvrages de littérature pour la jeunesse) et des supports audio-visuels ou électroniques indispensables à une documentation complète.

Réseau des CRD de l'INSPÉ (contacter votre bibliothèque pour les périodes de fermetures)

Siège académique / Bibliothèque scientifique et technique 72 rue du faubourg de Bourgogne 45044 ORLEANS CEDEX 1 Franck MONTMAIN franck.montmain@univ-orleans.fr direction.crd@espe@univ-orleans.fr	
CRD du centre de formation de Blois 9 avenue Paul Reneaulme 41000 BLOIS Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 crd_espe41@univ-orleans.fr	CRD du centre de formation de Châteauroux 102 route de Tours 36000 CHATEAUROUX Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 crd_espe36@univ-orleans.fr
CRD du centre de formation de Bourges Boulevard Lahitolle – Rue Emile Hilaire Amagat 18000 BOURGES Du lundi au jeudi de 8h à 18h et le vendredi de 8h à 12h15 et de 13h à 17h crd_espe18@univ-orleans.fr	CRD du centre de formation d'Orléans Saint Jean 110 rue du Faubourg Saint Jean 45000 ORLEANS Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 crd_espe45@univ-orleans.fr
CRD du centre de formation de Chartres 21 rue de Loigny la Bataille 28000 CHARTRES Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 crd_espe28@univ-orleans.fr	CRD du centre de formation de Tours-Fondettes Bât.A « Bel Air » La Guignière 37230 FONDETTES Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h30 crd_espe37@univ-orleans.fr

Emprunter dans les CRD de l'INSPÉ CVL

Il est impératif de vous munir de votre carte Atout'Centre (ou d'un autre justificatif d'identité).

⇒ Vous ne devez pas avoir de retard dans l'emprunt de vos documents.

(En cas de retard, les droits au prêt sont suspendus pour une durée égale à celle du retard constaté)

Nombre de documents empruntés	Durée de prêt	Prolongation	Durée de renouvellement	Réservations
10 documents 4 annales 5 périodiques	15 ou 21 jours	1 fois	15 jours	4

La démarche Qualité à l'INSPÉ CVL

Les trois temps clés de la démarche Qualité à l'INSPÉ CVL

1. Rencontres des Délégués avec le Directeur INSPÉ CVL
2. Conseils de perfectionnement
3. Evaluation des Enseignements par les Etudiants

Les trois objectifs principaux de la démarche Qualité

1. Amélioration continue des enseignements (contenus et modalités organisationnelles)
2. Ecoute des étudiants et usagers
3. Citoyenneté à l'INSPÉ CVL = être acteur de son parcours de formation

Les trois principes fondateurs des Evaluations des Enseignements par les Etudiants

1. Confidentialité (anonymat des répondants, habilitations restreintes à l'accès des résultats, non publication des identités des données nominatives, etc.)
2. Durée de conservation (2 ans pour les données électroniques ; 10 ans pour les restitutions anonymisées)
3. Diffusion des résultats (ensemble des inscrits ; ensemble de la communauté éducative ; ensemble des personnels administratifs de l'INSPÉ CVL)

Les trois principales finalités des EEE

1. Débat en conseil de Direction
2. Présentation en Conseil de l'Institute (CI) et en Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP)
3. Transmission aux Ministères *via* le dossier d'accréditation

Relevant du parcours post MEEF, vous serez invité.e à répondre à l'enquête d'Évaluation des Enseignements par les Étudiants lors des soutenances collectives de mai.

